

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU HAUT-RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC

Démolition d'immeubles

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Comité de démolition statuera sur la demande de démolition d'immeubles suivante lors de la séance publique qui se tiendra :

Le lundi 2 décembre 2024 à 18 h 15 à la salle du Conseil située au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de démolition numéro 2024-DEM-02 visant à autoriser la démolition du bâtiment principal au 48, rue Armand-Guillet, sur le lot 4 159 788.

Zone: Résidentielle (Ra-9)

La démolition vise le bâtiment principal construit avant 1940 et non cité patrimonial au 48, rue Armand-Guillet, sur le lot 4 159 788.

Le règlement 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles présentement en vigueur prévoit que toute demande de démolition d'un bâtiment construit avant 1940 soit mise à l'étude par le Comité de démolition. Dans le cas présent, le bâtiment originel a été construit en 1930 selon les dossiers de la Municipalité.

Toute personne voulant s'opposer à la démolition de l'immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière-trésorière de la Municipalité de la façon suivante :

• Par courrier ou en personne :

Bureau municipal

1, boulevard du Frère-André

Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0

• Par courriel : <u>direction@mmsg.ca</u> à l'adresse de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité.

Avant de rendre sa décision, le Comité considèrera les oppositions reçues lors de la séance publique.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 18e jour du mois de novembre 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière